

ARRETE N° 2021-06

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DE L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'IUT SÉNART
FONTAINEBLEAU, MONSIEUR JÉRÔME LACŒUILHE**

**POUR LES OPERATIONS DE CERTIFICATION DU « SERVICE FAIT VALORISE » DANS L'APPLICATION
SIFAC**

L'Administrateur Provisoire de l'IUT Sénart Fontainebleau, Monsieur Jérôme Lacœuilhe

- Vu les articles L.713-9 et R.719-80 du Code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 Novembre 2012 à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil ;
- Vu le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil.

ARRETE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée pour effectuer la certification dans l'application SIFAC du « Service Fait Valorisé » aux personnes désignées dans le tableau ci-dessous :

Délégués		Fonctions occupées	Composante
LACROIX	Agnès	Responsable service financier IUT Sénart / Fontainebleau	IUT SF
DUVIVIER	Carole	Adjointe et gestionnaire service financier	IUT SF
CANDUSSO	Céline	Gestionnaire service financier	IUT SF
POILVE	Nathalie	Gestionnaire service financier	IUT SF

Article 2 :

Le directeur général des services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 08 janvier 2021

**L'Administrateur Provisoire de l'IUT Sénart
Fontainebleau
Monsieur Jérôme Lacœuilhe**


